



Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

102 allées Marines – 40400
TARTAS Tél : 05 58 73 43 79 – fax :
05 58 73 31 63

www.peche-landes.com

PLAN DE GESTION PISCICOLE CONTEXTE CAZAUX-SANGUINET

Années 2017 - 2021



Département
des Landes



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>2</u>	<u>OBJECTIFS DU PGPL</u>	5
2.1	EN FAVEUR DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RESSOURCES PISCICOLES	5
2.2	EN FAVEUR DE LA PROMOTION DU LOISIR PECHE.....	6
<u>3</u>	<u>CARACTERISTIQUES DES AAPPMA</u>	7
3.1	LES BUREAUX	7
3.2	TABLEAU DES ADHESIONS	8
3.3	LOCALISATION ET CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE D'INFLUENCE DE L'AAPPMA	11
3.4	VENTES DES CARTES PAR INTERNET	13
3.5	DROITS DE PECHE AU 01/01/2017 SUR LE CONTEXTE	13
<u>4</u>	<u>VOLET GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES ET PROTECTION DES MILIEUX</u> <u>14</u>	
4.1	GESTION ACTUELLE EFFECTUEE PAR LES AAPPMA.....	14
4.2	REPEUPEMENTS ACTUELS	15
4.3	DIAGNOSTIC MILIEU	15
4.4	BILAN ET PRECONISATION DE GESTION.....	20
4.5	ACTIONS ET GESTION RETENUES POUR 2017-2021	21
4.6	REPEUPEMENTS RETENUS POUR 2017-2021	22
<u>5</u>	<u>VOLET DEVELOPPEMENT DE LA PECHE DE LOISIR ET DU TOURISME PECHE ..</u> <u>23</u>	
5.1	DIAGNOSTIC PECHE DE LOISIR.....	23
5.2	MISE A L'EAU.....	25
5.3	PARCOURS CARPE DE NUIT	25
5.4	PARCOURS LABELLISES	26
5.5	GARDERIE	27
5.6	GUIDE DE PECHE	27
5.7	DIAGNOSTIC TOURISME PECHE.....	28
5.8	ACCES PECHEURS A MOBILITE REDUITE.....	30
5.9	CONCOURS.....	30
5.10	DIAGNOSTIC ANIMATION PECHE - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	30
5.11	ACTIONS RETENUES POUR LE VOLET ANIMATION, LOISIR ET TOURISME PECHE	31
<u>6</u>	<u>PROGRAMME D'ACTIONS</u>	33
6.1	TABLEAU DE SYNTHESE.....	33
6.2	CARTE DE SYNTHESE	34
<u>7</u>	<u>ACTE D'ENGAGEMENT</u>	35
<u>8</u>	<u>FICHES ACTIONS</u>	36
<u>9</u>	<u>ANNEXES</u>	47

1 Introduction

"L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un Plan De Gestion.

En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'Administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche".

Article L 433-3 du Code de l'Environnement.

Dans sa mission d'intérêt général de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles, les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Gironde et des Landes (FDAPPMA 33 et 40) doivent, en tant que gestionnaire indirect, aider à la mise en place et à la coordination de la gestion piscicole sur l'ensemble de leur territoire et s'assurer de l'harmonisation de celle-ci avec les différents plans de gestion des départements limitrophes.

Cette gestion départementale est basée sur le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) qui fixe les orientations de gestion par contextes (unités hydrographiques) en fonction des perturbations recensées et de l'application d'un protocole national.

Le découpage hydrographique de ces contextes ne correspond pas au découpage administratif des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), c'est pourquoi il est nécessaire d'adapter les différentes orientations de gestion du PDPG aux territoires des AAPPMA en éditant un **Plan de Gestion Piscicole Local** par association.

Les bases techniques de ce document émanent de différentes études, des PDPG et des connaissances des membres des AAPPMA, **le but étant de concilier la demande locale aux potentialités des milieux.**

Les choix politiques se font par concertation entre les élus de ou des AAPPMA concernées et ceux du conseil d'administration de la fédération.

RAPPEL, Extrait des statuts des AAPPMA

L'association a pour objet :

-d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche. Ce plan doit être compatible avec le PDPG, conformément à l'article R.434-30 du code de l'environnement.

Les chapitres qui suivent abordent les différentes thématiques structurelles et fonctionnelles des AAPPMA de Biscarrosse (40), de Sanguinet (40) et de la Gaule Cazaline (33) dans le cadre de la mise en place d'une gestion unique sur le contexte Lac de Cazaux-Sanguinet.

Le premier chapitre reprend les caractéristiques administratives des associations dans les limites du territoire de gestion.

Le second chapitre est dédié à la gestion et à la protection des milieux, le troisième au développement de l'activité.

Dans les deux cas, un diagnostic, basé sur les connaissances actuelles ainsi que sur les attentes des gestionnaires est dressé afin de dégager un certain nombre d'actions à réaliser dans les cinq années à venir. L'ensemble de ces actions est synthétisé dans les quatrième et cinquième chapitres qui font offices de « feuille de route », sans exclure un certain nombre d'actions ponctuelles qui pourraient être envisagées suites à des imprévus (aléas climatiques, pollutions, ...) ou des opportunités.

Enfin, un acte d'engagement sera co-signé par les présidents des AAPPMA et les présidents fédéraux afin d'officialiser la démarche engagée.

2 Objectifs du PGPL

2.1 En faveur de la gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles

- Objectif 1 : Définir la gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles de l'AAPPMA dans un cadre géographique pertinent : le contexte piscicole.

La philosophie générale du plan de gestion piscicole peut être résumée par la phrase suivante :

« Gérer, c'est adopter un projet commun ».

Extraits des statuts des AAPPMA

- Arrêté du 13 janvier 2013 fixant le modèle de statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Titre II Article 6 point 7. « L'association a pour objet de se rapprocher des associations du même bassin ou sous bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion, d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche. »

D'autre part, la réflexion sur la gestion des milieux aquatiques dans les textes réglementaires (continuité écologique...) et/ou de planification (SDAGE...) se fait à l'échelle des bassins versants.

- Objectif 2 : Mettre en relation les différents acteurs (AAPPMA, syndicat de bassin versant...) concernés par la gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles.

- Objectif 3 : Faire participer les AAPPMA à la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des habitats des poissons par la mise en place d'actions concrètes.

- Objectif 4 : Veiller à l'adéquation, dans la gestion des ressources piscicoles faite par les AAPPMA, entre les populations piscicoles et les capacités du milieu.

Par ces objectifs, il s'agit donc de conserver et de transmettre un patrimoine naturel, ce qui comprend :

- La protection des processus écologiques, des espèces et des milieux,
- L'utilisation durable et raisonnable de la ressource,

- Le maintien de la diversité génétique des espèces.

La gestion piscicole est vue dans un esprit patrimonial qui met en avant les actions de protection et de restauration du milieu aquatique afin de pérenniser la ressource piscicole.

Elle a également pour objet d'organiser les relations entre les pêcheurs et les poissons dans leur milieu. Concernant la restauration des milieux aquatiques, elle n'a pas pour unique but d'améliorer la qualité de l'eau à des fins de consommation. C'est une volonté de l'ensemble des usagers de retrouver un environnement de bonne qualité et de le transmettre aux générations futures.

2.2 En faveur de la promotion du loisir pêche

- **Objectif 1 : Développer la promotion de la pêche en mettant en relation les acteurs locaux (AAPPMA, Offices de Tourisme...)**

- **Objectif 2 : Favoriser la découverte et l'apprentissage de la pêche en mutualisant les moyens : Ateliers Pêche et Nature (APN), animations avec des guides professionnels...**

- **Objectif 3 : Favoriser l'accessibilité et l'information du pêcheur, via la réalisation d'aménagements sur site (pontons, signalétiques...)**

- **Objectif 4 : Assurer la surveillance de la pêche de manière cohérente à l'échelle du bassin versant.**

Afin d'être cohérent, les actions locales qui découleront des objectifs cités ci-dessus en faveur du développement du loisir pêche devront être en concordance avec les préconisations du PDPG.

L'ensemble de ces objectifs ambitieux nécessitent donc de développer des moyens à long terme pour être atteints. La planification et la gestion piscicole par le biais des PGPL, sont donc des outils utiles et nécessaires.

3 Caractéristiques des AAPPMA

3.1 Les bureaux

AAPPMA de Biscarrosse :

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
Président	VINCENT	Michel	9 rue Vincent Van Gogh	05 58 78 18 71	aappmabiscarosse@gmail.com
			40600 BISCAROSSE	06 36 82 05 17	
Trésorier	GENDREAUD	Thierry	3 rue Edgar Poe	06 64 47 01 03	t.gendreaud@gmail.com
			33700 MERIGNAC		
Secrétaire	TOMASI	Jacques	805 Allée de Geloux		
			40600 BISCAROSSE		

Siège social : Mairie de Biscarrosse

AAPPMA la Gaule Cazaline :

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
Président	DARTIX	Patrick			
Trésorier					
Secrétaire					

Siège social :

AAPPMA de Sanguinet :

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
Président	LESAGE	André	26 impasse des Genêts	05 58 78 69 01	aappmasanguinet@orange.fr
			40460 SANGUINET	06 80 01 42 81	
Trésorier	GARDON	Jean Claude		06 03 03 37 72	jeanclaude.gardon@neuf.fr
Secrétaire	CARILLON	Claude		06 04 42 56 16	cccarillon@hotmail.fr

Siège social : 26 impasse des Genêts 40460 SANGUINET

3.2 Tableau des adhésions

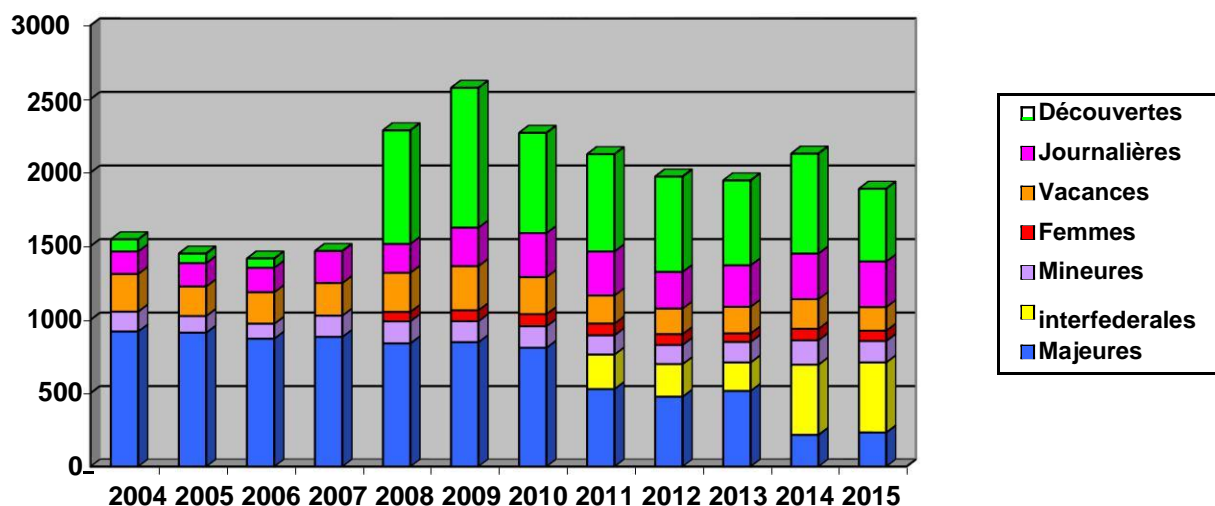
Il faut distinguer deux grands types d'adhérents d'une AAPPMA :

- les réguliers ou annuels : cartes annuelles « Majeure », « Interfédérale », « Mineure », « Découverte -12 ans » et « Promotionnelle Découverte femme ».
- les occasionnels ou touristiques : cartes « journalière » ou « hebdomadaire ».

AAPPMA de Biscarrosse :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Carte majeure	920	912	871	883	839	847	809	528	476	515	216	232
Carte Interfédérale								235	222	194	478	477
Carte Personne Mineure	135	113	102	145	150	143	147	131	130	140	166	146
Carte Découverte Femme					64	74	82	80	74	58	78	70
Carte hebdomadaire	256	201	214	222	266	300	252	191	174	181	202	161
Carte journalière	153	159	166	217	196	262	299	299	249	282	310	310
Carte découverte -12 ans	82	65	63	0	772	950	681	661	648	577	679	494
TOTAL	1546	1450	1416	1467	2287	2576	2270	2125	1973	1947	2129	1890

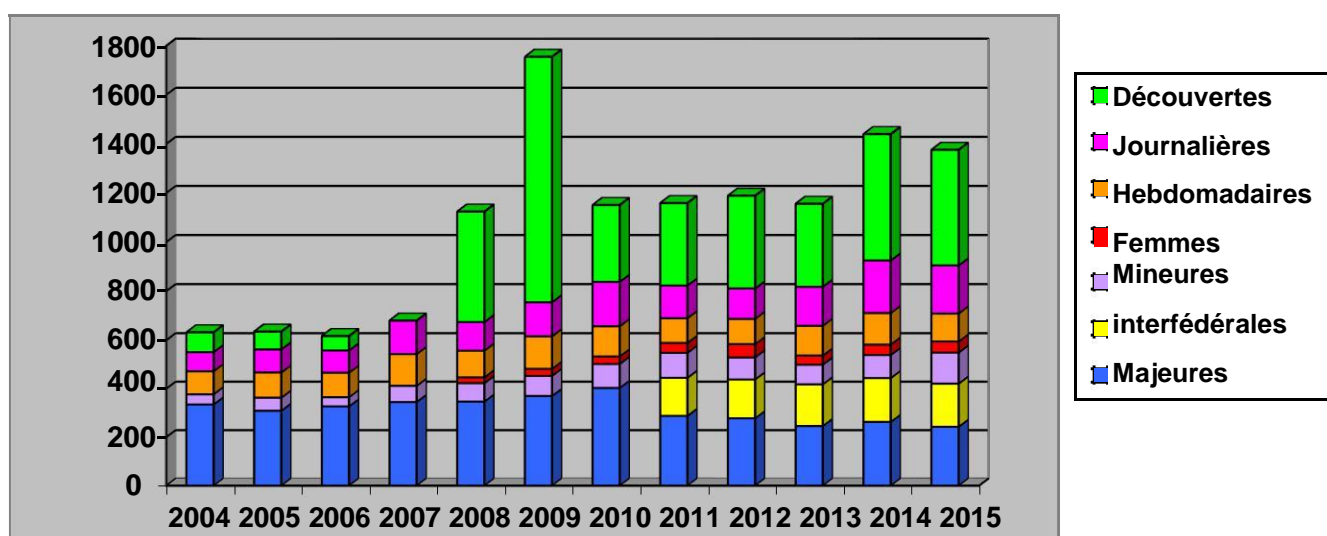
Evolution du nombre d'adhérents AAPPMA de Biscarrosse entre 2004 et 2015



AAPPMA de Sanguinet :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Carte Personne Majeure	335	309	327	345	347	370	403	288	278	246	263	243
Carte Interfédérale								157	160	172	181	178
Carte Personne Mineure	42	54	38	67	76	83	99	103	91	81	95	128
Carte Découverte Femme					24	29	31	41	55	38	43	46
Carte Hebdomadaire	95	104	101	131	110	134	124	101	103	122	129	114
Carte Journalière	79	95	92	137	117	139	181	133	124	159	214	196
Carte Découverte - 12 ans	81	73	59	0	450	1000	313	336	378	338	515	471
TOTAL	632	635	617	680	1124	1755	1151	1159	1189	1156	1440	1376

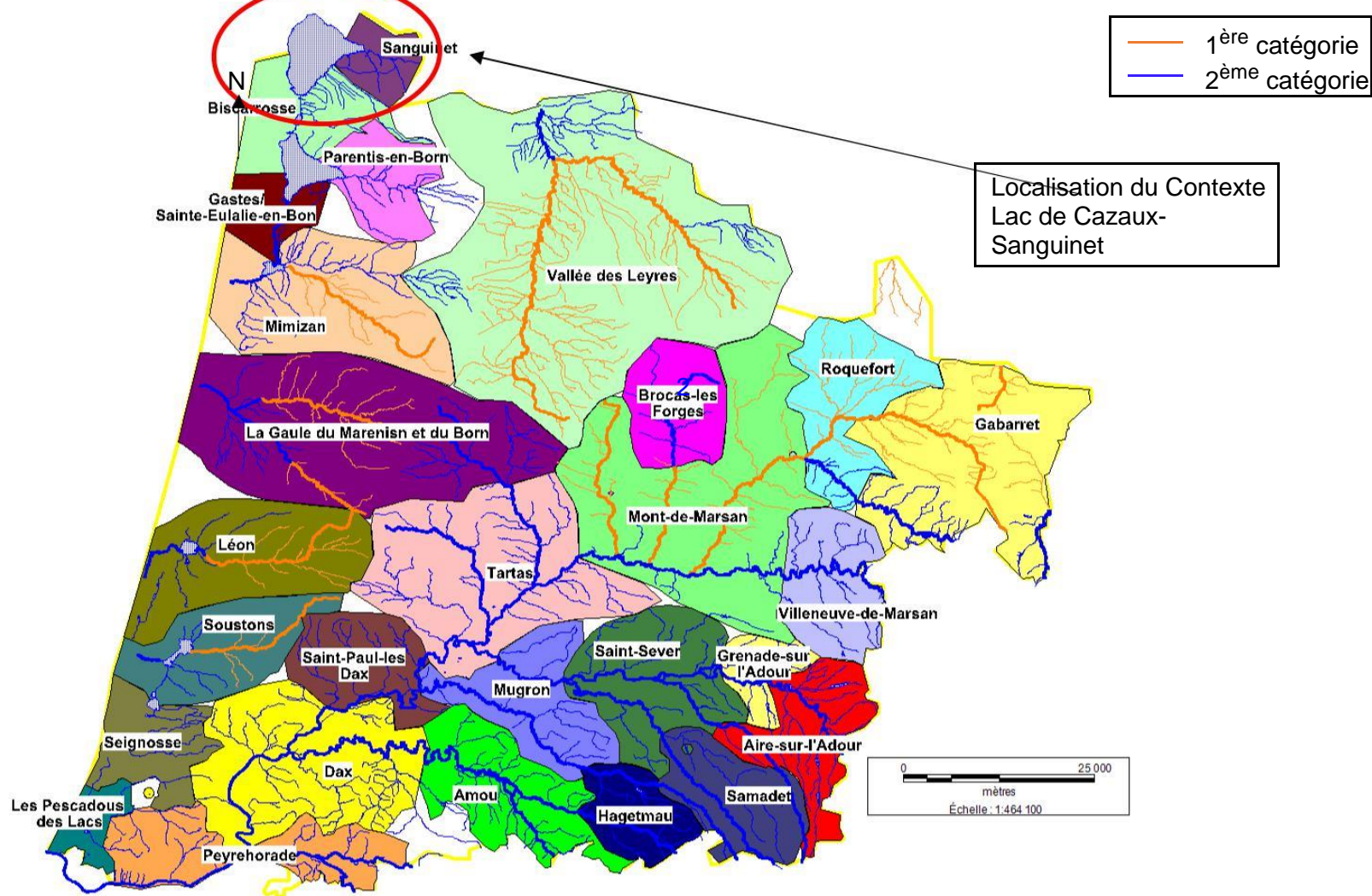
Graphique du nombre d'adhésions

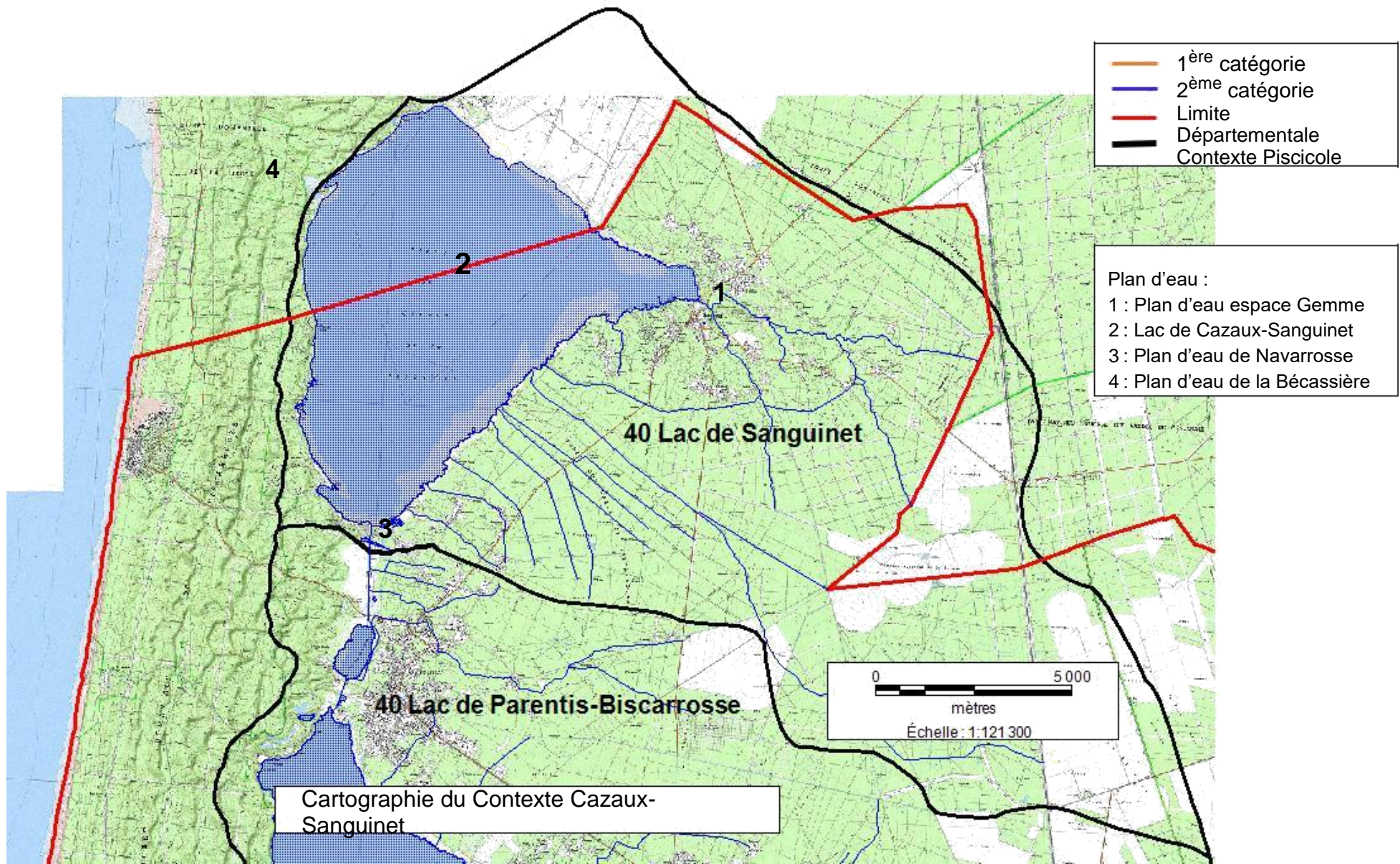


APPMA la Gaule Cazaline :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Carte Personne Majeure												
Carte Interfédérale												
Carte Personne Mineure												
Carte Découverte Femme												
Carte Hebdomadaire												
Carte Journalière												
Carte Découverte - 12 ans												
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3.3 Localisation et Cartographie du territoire d'influence de l'AAPPMA





- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie
- Limite Départementale
- Contexte Piscicole

- Plan d'eau :
- 1 : Plan d'eau espace Gemme
 - 2 : Lac de Cazaux-Sanguinet
 - 3 : Plan d'eau de Navarrosse
 - 4 : Plan d'eau de la Bécassière

0 5 000
mètres
Échelle : 1:121300

Cartographie du Contexte Cazaux-Sanguinet

3.4 Ventes des cartes par Internet

La zone d'influence de l'AAPPMA de Biscarrosse comprend 1 commune : Biscarrosse.

La zone d'influence de l'AAPPMA de Sanguinet comprend 1 commune : Sanguinet.

La zone d'influence de l'AAPPMA la Gaule Cazaline comprend ? commune.

3.5 Droits de pêche au 01/01/2017 sur le contexte

Cours d'eau	Linéaire Total sur le contexte	Linéaire sous influence			Linéaire avec convention écrite			Catégorie Piscicole	Linéaire interdit à la pêche
		AAPPMA Biscarrosse	AAPPMA la Gaule Cazaline	AAPPMA de Sanguinet	AAPPMA Biscarrosse	AAPPMA la Gaule Cazaline	AAPPMA de Sanguinet		
Canal de l'Arreillet	19,5 km	9 km	-	4 km	7,5 km	-	0 km	2ème	-
Gourgue	10 km	-	-	10 km	-	-	?		-
Affluents de la Gourgue	10,7 km	-	-	10,7 km	-	-	0 km		-
Crastes du Lac	39 km	31,4 km	-	7,6 km	0 km	-	0 km		-
TOTAL	48,65 km	40,4 km	0 km	32,3 km	4,65 km	0 km	0 km		-
Plan d'eau	Surface Totale	Surface sous influence			Surface avec convention écrite			Catégorie Piscicole	Surface interdite à la pêche
		AAPPMA Biscarrosse	AAPPMA la Gaule Cazaline	AAPPMA de Sanguinet	AAPPMA Biscarrosse	AAPPMA la Gaule Cazaline	AAPPMA de Sanguinet		
Lac de Cazaux-Sanguinet	5600 ha	1611 ha	2108 ha	1881 ha	1611 ha	2108 ha	1881 ha	2ème	-
Espace Gemme	0,1 ha	-	-	-	-	-	0,1 ha		-
Trou de Navarrosse	2 ha	2 ha	-	-	2 ha	-	-		-
Plan d'eau de la Bécassière	6 ha	-	6 ha	-	-	6 ha	-		-
TOTAL	5608,1 ha	1613 ha	1146,85 ha	810 ha	1613 ha	1146,70 ha	1881,1 ha		-

4 Volet Gestion des ressources piscicoles et Protection des milieux

4.1 Gestion actuelle effectuée par les AAPPMA

Contexte	Cours d'eau	Gestion actuelle	Réserves de pêche	Aménagements	Limitation capture	Suivis milieux
Lac de Cazaux/Sanguinet	BV Gourgue	Patrimoniale Différée	Non	Micro seuils effectués par le Syndicat de rivières + entretien lit mineur+ Acquisition de parcelles	Non	Non
	Canal de l'Arreillet		Non	Non	Non	Non
	Autres crastes	Patrimoniale	Non	Non	Non	Non
Contexte	Plans d'eau	Gestion actuelle	Réserves de pêche	Aménagements	Limitation capture	Suivis milieux
Lac de Cazaux/Sanguinet	Lac de Cazaux-Sanguinet	Patrimoniale Différée	Oui	Création de récifs, mise en place de frayères	Non	Oui
	Etang espace Gemme		Non	Non	?	Non
	Trou de Navarrosse		Non	Non	Non	Non
	La Bécassière					

4.2 Repeuplements actuels

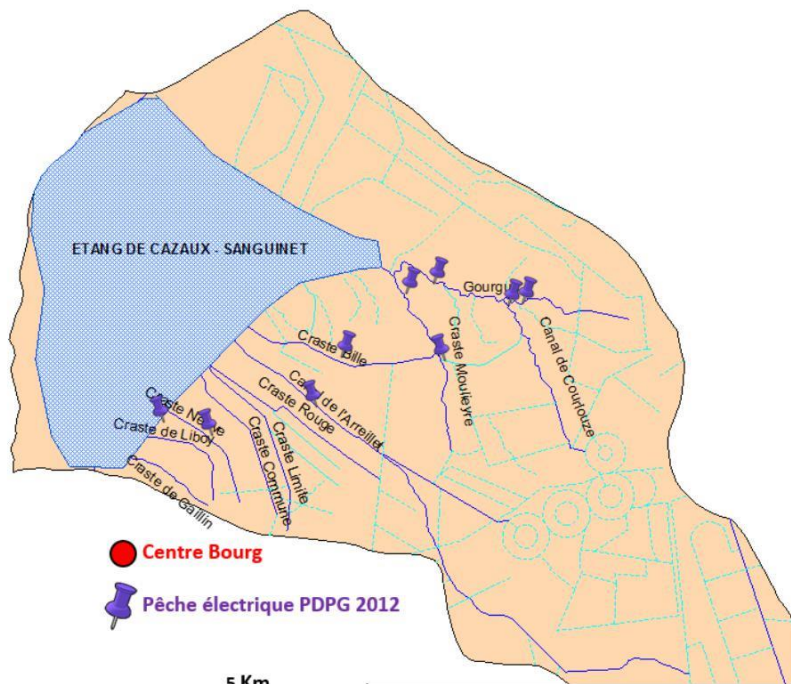
Seules les AAPPMA de Biscarrosse et de la Gaule Cazaline effectue des repeuplements aujourd'hui sur le lac.

Ils s'orientent principalement vers les espèces carnassières telles que le sandre, le brochet et le black-bass.

L'AAPPMA de Sanguinet, à l'exception d'un alevinage en carpe réalisé il y a une dizaine d'année, effectue une gestion patrimoniale depuis 2001 et la réalisation du premier PDPG des Landes.

4.3 Diagnostic Milieu

Code	Nom du Contexte	Domaine piscicole / Espèce repère	Evolution en espèce repère
4029	CAZAUX-SANGUINET	Cyprinicole / Brochet & Intermédiaire / Peuplement landais	Cyprinicole : - 42% ☹️ Intermédiaire : - 44% 😡



Limites du contexte
Limite amont
Sources des affluents
Limite aval
Ecluse de Navarrosse
1^{er} barrage sur Canal des Landes

L'Etang
Domanialité
Domaine privé (communal) sur la partie landaise
Domaine public sur la partie Girondine

Police de l'Eau
DDTM 33-40

Police de la Pêche
DDTM 33-40

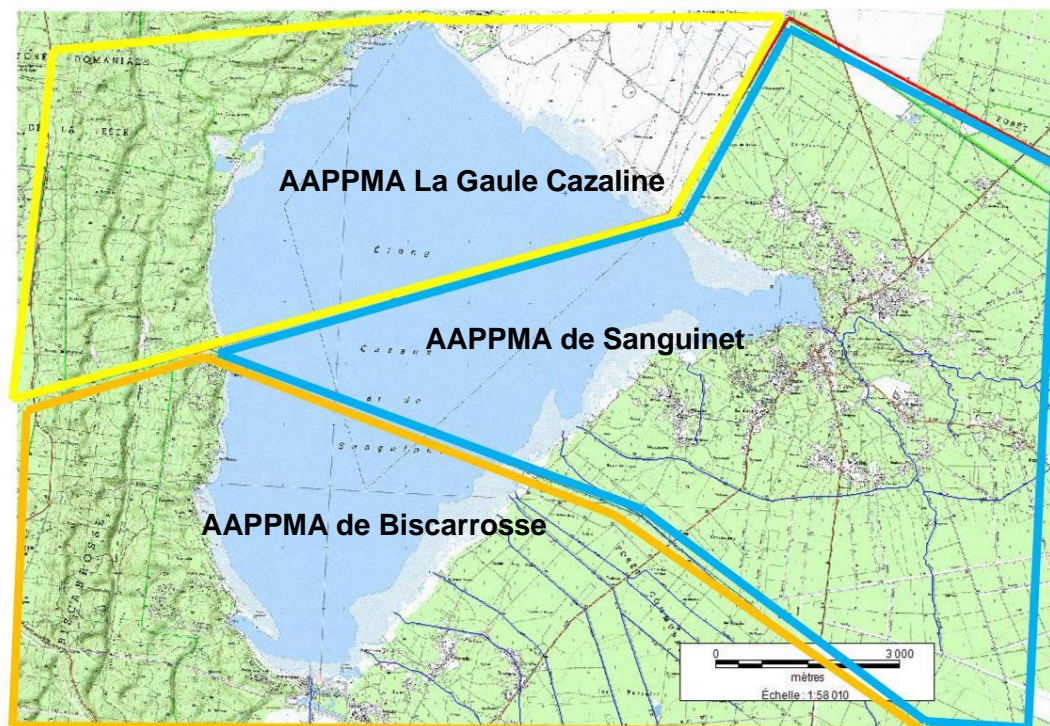
Affluents de l'Etang
Domanialité
Domaine privé
Police de l'Eau
DDTM 40
Police de la Pêche
DDTM 40

Contexte cyprinicole : Perturbé
Facteurs limitants principaux : Perturbation des zones favorables à la reproduction du brochet (fermeture des zones humides, mauvais ennoisement, problème espèces invasives, problèmes d'accès des géniteurs ou de retour des juvéniles ...).

Contexte intermédiaire : Perturbé
Facteurs limitants principaux : drainage des zones humides et transport de sable (problème réseau de drainage).

Le contexte est très largement dominé par le lac de Cazaux-Sanguinet-Biscarrosse qui est l'un des plus grands lacs naturels de la façade atlantique avec une surface d'environ 5600 ha. Il est situé à cheval sur deux départements : la Gironde au nord et les Landes au sud. C'est un lac oligotrophe avec une forte transparence. Il possède une profondeur maximale de 22 m et une faible productivité naturelle résultant de l'oligotrophie et de la nature géologique.

La gestion piscicole du lac est effectuée par 3 AAPPMA : la Gaule Cazaline (33) au nord, de Sanguinet à l'est et de Biscarrosse au sud. Ses deux principaux tributaires sont la Gourgue et le canal de l'Arreillet.



Lac de Cazaux/Sanguinet	
Caractéristiques	
Communes	Cazaux/Sanguinet/Biscarrosse
Propriétaires	Les Mairies
Surface	5600 ha
Type	Plan d'eau Naturel
Profondeur moyenne	8 m
Richesse de l'habitat	
Accès pêcheur	
Accès bateau	
Accès Float Tube	
Intérêt Piscicole	
Cyprinidés	
Carpe	
Sandre	
Black-Bass	
Brochet	
Perche	
-	pas d'intérêt
*	intérêt faible
**	intérêt moyen
***	bon intérêt
****	Exceptionnel

Le lac possède trois émissaires, deux au nord :

- Un direct, le canal des landes en connexion avec le bassin d'Arcachon,
- Un autre émissaire au niveau de la base militaire qui rejoint le canal des landes,

et un au sud : le canal transaquitain connexion avec le lac de Parentis-Biscarrosse.

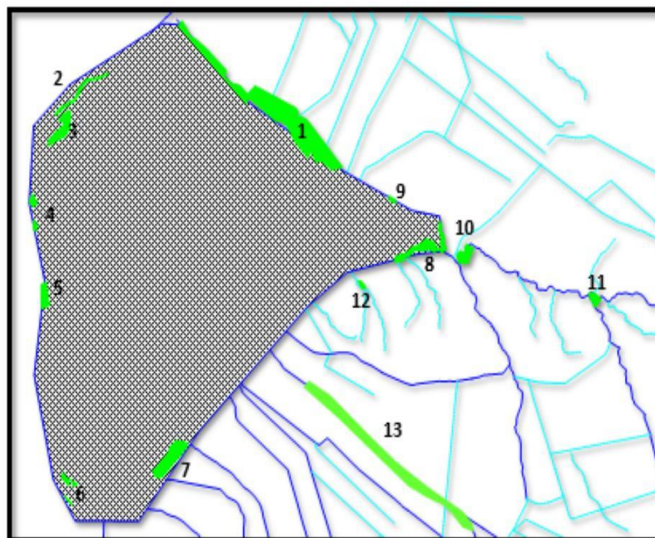
Sur le canal transaquitain figure une écluse à environ 800 m de la fin du lac, qui marque la limite des contextes piscicoles lac de Sanguinet/Biscarrosse et lac de Parentis/Biscarrosse. Sur ce canal se trouve, en rive gauche un plan d'eau artificiel connecté par une buse : le Trou de Navarrosse, et une extension en rive droite le port de Navarrosse. Le lac possède la particularité d'avoir une zone militaire (zone d'essai) d'environ 2300 ha ouverte à la pêche que le week-end.

Le peuplement piscicole historique et actuel en place sur contexte est le suivant :

Etang de Sanguinet	Peuplement Observé	Source
Anse de Sanguinet	ANG-BRB-BRE-BRO-GAR-GOU-GRE-LOF-PER-PES-ROT-SAN-TAN-VAR	CEMAGREF - Etude piscicole 11/1988 (Pêche filets + Sondage)
Etude ONEMA	ABL-BRB-BRE-BRO-GAR-GRE-GOU-PCH-PER PES-SAN-VAN	ONEMA - Etude Piscicole-09/15 (Pêche Filets)
Affluents de l'étang	Peuplement Observé	Source
Canal de l'Arreillet au pont de la D46	BRO-PCC-VAI	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 03/07/12 (2 passages)
Canal de l'Arreillet en aval du pont de la D652	GAM-LOF-PCC-PER-VAI-VAN	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 03/07/12 (2 passages)
Craste Neuve	ANG-PCC-PCH	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 03/07/12 (2 passages)
ZH entre Craste Neuve et Craste de Liboy	BRO-CYP-PCC-GAM	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 03/07/12 (Sondage)
Craste Bille	BRO-VAI	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 27/06/12 (2 passages)
La Gourgue	Peuplement Observé	Source
A Sanguinet	ANG-BRE-BRO-GAR-GRE-PCC-PCH-PER-PES-VAN	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 27/06/12 (2 passages)
Lieu-dit Baron	ANG-BRO-LOF-PCC-VAN	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 27/06/12 (2 passages)
Amont D652	ANG-BRE-BRO-GAM-PCC-PER-PES-TAN	CSP - Etude piscicole 23/06/1992 (Sondage)
Pont du Grand Mole	ANG-BRE-BRO-CHE-GAM	CSP - Etude piscicole 23/06/1992 (Sondage)
Affluents de la Gourgue	Peuplement Observé	Source
Ruisseau du Caoue à Sanguinet	ANG-GAR-LOF-PCC-PER-VAN	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 27/06/12 (2 passages)
Ruisseau du Caoue au lieu-dit Gendrille	BRO	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 27/06/12 (1 passage)
Canal de Courlouze au lieu-dit Baron	LOF-PCC-VAN	FDAAPPMA 40 -Pêche PDPG 2012 27/06/12 (2 passages)

Le contexte est constitué principalement par le lac (correspond à toute la surface en eau comprise entre l'écluse e Navarrosse et le premier seuil du canal des Landes). C'est un contexte à domaine piscicole dominant cyprinicole et à espèce repère « Brochet ». Ce contexte est pour l'instant estimé (étude à mener sur la cartographie précise des zones de reproduction du brochet) comme perturbé en raison d'un manque théorique de surface utile à la reproduction de l'espèce (Zones humides périphériques principalement sur ce lac). Les zones de reproduction à brochets potentielles ou avérées connues sont les suivantes (PDPG des Landes) :

N°	Localisation	Type de ZFR	Surface(*) (m²)	CR théorique	Productivité théorique (bro/ad/an)	CR estimé	Productivité estimée (bro/sd/an)	Remarques
1	Etang	Marais non géré	1336000	0,15	2004	0,05	668	Gestion des niveaux d'eau - Entretien
2	Etang	Phragmitaie	65000	0,05	33	0,05	33	-
3	Etang	Phragmitaie	148600	0,05	74	0,05	74	-
4	Etang	<i>Lagarosiphon major</i>	35000	0,25	88	0,25	88	-
5	Etang	<i>Lagarosiphon major</i>	63 000	0,25	158	0,25	158	-
6	Etang	Roselière / <i>Lagarosiphon major</i>	30 000	0,15	45	0,15	45	-
7	Etang	Roselière/Prairie humide entretenue	300 000	0,15	450	0,15	450	-
8	Etang	Roselière / <i>Lagarosiphon major</i>	207 000	0,15	311	0,10	207	Roselière majoritaire
9	Etang	Marais non géré	12 000	0,25	30	0,05	6	Gestion des niveaux d'eau - Entretien
10	Gourgue (Sanguinet)	Aulnaie marécageuse	80 000	0,05	40	0,05	40	-
11	Confluence Gourgue/Courlouze	ZH en cours de fermeture	47 000	0,25	118	0,10	47	Gestion des niveaux d'eau - Entretien
12	ZH amont port de l'Esteyss	Aulnaie marécageuse	15 000	0,05	8	0,05	8	-
13	Canal de l'Arreillet	Lit mineur (végétation et herbiers)	50 000	0,2	100	0,38	190	Amélioration de continuité écologique
	Etang	<i>Lagarosiphon major</i> parsemé sur les bordures	100 000	0,25	250	0,25	250	-
Total			2488600		3706		2262	



Légende :

ZFR à brochets avérées ou potentielles

1 Numéro de frayère

Pour ce qui est des deux principaux affluents, ils sont considérés comme dégradés en raison de leur ensablement, recalibrage - drainage des zones humides, et des problèmes de circulation piscicole.

L'enjeu sur ce contexte est donc de veiller à la préservation de l'état du milieu et de ses ressources piscicoles. Pour cela, les MAC du PDPG préconisent les actions suivantes :

- Amélioration des connaissances des frayères à brochets (surface, état de fonctionnement, ...)
- Restauration/entretien des frayères à brochets sur le contexte,
- Améliorer la continuité écologique sur la Gourgue et le canal de l'Arreillet.

Le PDPG préconise **une gestion piscicole patrimoniale pour le lac.** L'enjeu est pour l'ensemble des gestionnaires que sont les AAPPMA, de répondre à la demande des pêcheurs en tenant compte en priorité des contraintes patrimoniales du contexte, c'est à dire en fonction de la ressource présente (sans porter atteinte aux capacités naturelles du milieu). Le milieu est tellement vaste et la ressource tellement importante même si le lac est oligotrophe qu'aucun repeuplement ne peut être perceptible par les pêcheurs. **Afin de préserver les populations piscicole (pathogènes, génétique, ...) en place est notamment celle de brochet (présence à confirmer de brochet aquitain) les repeuplements sauf cas exceptionnels (mortalité par pathologie ou pollution, mise en place d'études...) seront proscrits.**

Certaines espèces à forte valeur halieutique telles que le sandre et le black-bass pourront être développés (en parallèle du brochet qui reste l'espèce repère principale) en protégeant et en travaillant principalement sur leur habitat de reproduction (mise en place de frayère artificielles et de zones de réserve temporaire).

Les cyprinidés bénéficieront des travaux effectués sur les zones humides pour le brochet.

Pour ce qui est des deux principaux affluents, des plans d'eau le Trou de Navarrosse et de **l'espace Gemme, le PDPG préconise une gestion piscicole patrimoniale différée.**

Les enjeux vont être de restaurer sur les cours d'eau :

- La continuité écologique afin de permettre aux poissons d'accéder aux zones amont (brochet notamment).
- Les zones humides,
- Lutter contre l'ensablement.

Sur le trou de Navarrosse et espace **Gemme : - maintien de l'halieutisme.**

4.4 Bilan et préconisation de gestion

Contexte	Cours d'eau	Espèce repère	Etat	Facteurs limitant	Actions préconisées	Gestion préconisée
Lac de Cazaux/Sanguinet	BV de la Gourgue	Peuplement Landais	Dégradé	Drainage et fermeture des zones humides, Problème du transport solide = ensablement, Problème de continuité écologique	Restauration de zones humides Restauration de la continuité écologique (ex: moulin de la Mole) Diversifier les habitats en lit mineur	Patrimoniales Différées
	Craste de Bille et les autres	Peuplement Landais	Dégradé	Drainage des zones humides, Problème du transport solide = ensablement, Cours d'eau totalement rectifié sur une bonne partie de leur cours.	Amélioration de l'habitat en lit mineur. Amélioration des zones humides périphériques.	
	Canal de l'Arreillet	Peuplement Landais	Dégradé	Problème d'étiages, Drainage et fermeture des zones humides, Problème du transport solide = ensablement	Favoriser la remontée du brochet sur le cours d'eau (zone de reproduction) Création et restauration de zones humides périphériques	Patrimoniales Différées tout en préservant le caractère de frayère à brochet
Contexte	Plans d'eau	Espèce repère	Etat	Facteurs limitant	Actions préconisées	Gestion préconisée
Lac de Cazaux/Sanguinet	Lac de Cazaux/Sanguinet	Brochet	Perturbé	Fonctionnement aléatoires des zones humides périphériques fermeture et manque de surface utile. Manque d'habitat dans le lac.	Restauration et entretien de zones humides Création de récifs et d'habitat pour les cyprinidés en bordure	Patrimoniales
	Etang espace Gemme		Dégradé	Pas de zones de reproduction	Favoriser l'halieutisme	
	Trou de Navarrosse La Bécassière					

4.5 Actions et Gestion retenues pour 2017-2021

Contexte	Cours d'eau	Gestion retenue	Action retenue	Coût	Maîtres d'ouvrage potentiels	Financeurs potentiels	Années
Lac de Cazaux/Sanguinet	BV de la Gourgue	Patrimoniales Différées	Restauration de zones humides sur la partie comprise entre l'étang de la Mole et le Lac de Sanguinet	NR	AAPPMA, FDAAPPMA, Syndicat, Mairie, ACGELB, FDC 40	AEAG, CD 40, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA, FDC	2017-2021
			Acquisition de Parcelles	NR	AAPPMA de Sanguinet, Syndicat de Rivière	AEAG, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA	2017-2021
	Craste de Bille et les autres	Patrimoniales Différées	Amélioration de l'habitat en lit mineur et restauration de zones humides	?	AAPPMA, FDAAPPMA, Syndicat, Mairies	AEAG, CD 40, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA,	2017-2021
	Canal de l'Arreillet	Patrimoniales Différées	Restauration ou création de ZH	NR	AAPPMA, FD 40, Syndicat, Mairie	AEAG, CD 40, FNPF, FD 40, AAPPMA	2017-2021
Contexte	Plans d'eau	Gestion retenue	Action retenue	Coût	Maîtres d'ouvrage potentiels	Financeurs potentiels	Années
Lac de Cazaux/Sanguinet	Lac de Cazaux/ Sanguinet	Patrimoniales	Etude Zones Humides	30 000 €	FD 33-40	AEAG, CD 40-33, FNPF, FD 33-40	2018
			Entretien et restauration de zones humides	NR	AAPPMA, COMCOM,	AEAG, CD 40, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA	2017-2021
			Création habitat en bordure pour l'accueil des juvéniles de brochets et de cyprinidés	2 000 €	AAPPMA, FD 40, Comcom, Mairie	FNPF, FD 40, AAPPMA	2017-2021
			Création de frayères à BBG	500/an	AAPPMA	AAPPMA	2017-2021
	Etang espace Gemme	Patrimoniales Différées	-	-	-	-	-
	Trou de Navarrosse		-	-	-	-	-
	La bécassière						
	Tous	-	Amélioration des relations entre les différents acteurs et gestionnaires du territoire	NR	FD 40	-	2017-2021

Actions détaillées en annexe « Fiches actions ». Les financements affichés sont donnés à titre indicatifs. Dans tous les cas, les actions ne seront mises en œuvre que si le financement restant à charge de ou des AAPPMA est acceptable et supportable par ce ou ces dernières.

4.6 Repeuplements retenus pour 2017-2021

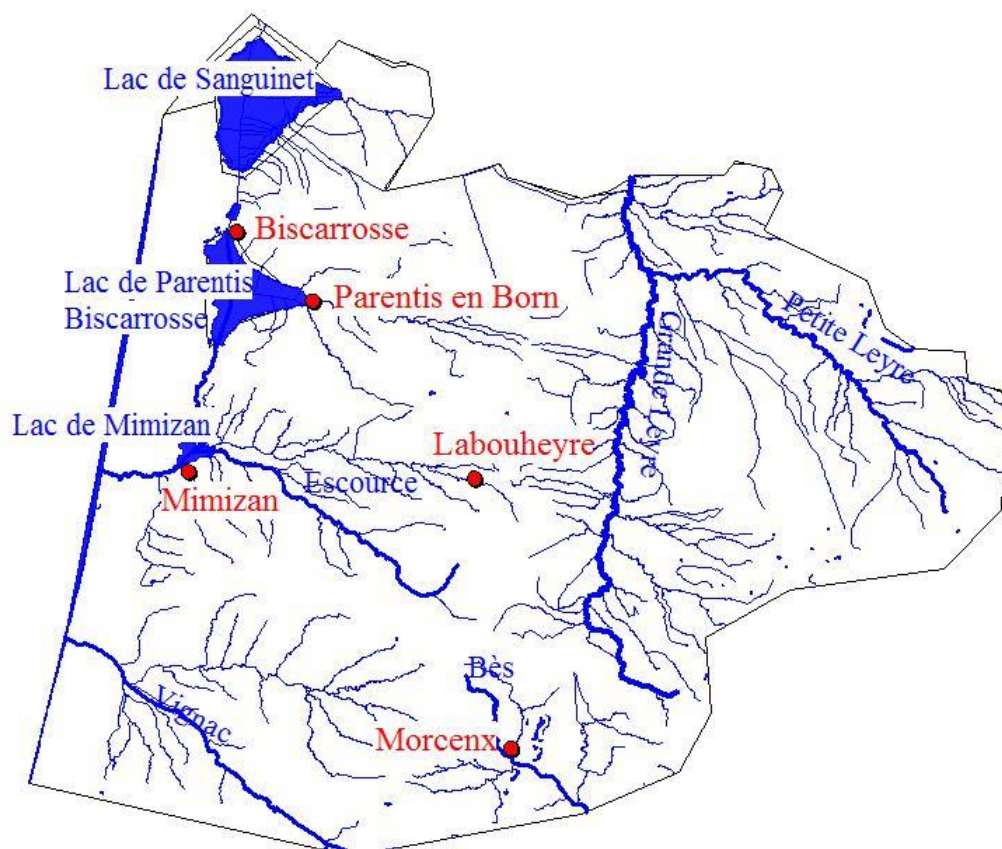
Contexte	Cours d'eau	Espèce	2017	2018	2019
Lac de Cazaux/ Sanguinet	Gourgue + Canal de Courlouze + Molette	TAC			
	Craste de Bille et les autres	TAC			
	Canal de l'Arreillet	TAC			
Contexte	Plans d'eau	Espèce	2017	2018	2019
Lac de Cazaux/ Sanguinet	Lac de Cazaux/ Sanguinet	-	-	-	-
	Trou de Navarrosse				
	Espace Gemme				
	La Bécassière				
Tous	Introduction d'une autre espèce ou d'une espèce nouvelle seulement après a				

Les poids sont donnés à titre indicatif et ils pourront évoluer en fonction des aléas climatiques, des pollutions et des retours pêcheurs.

5 Volet Développement de la Pêche de loisir et du Tourisme pêche

5.1 Diagnostic Pêche de loisir

Le contexte lac de Cazaux -Sanguinet est située dans la zone de service Nord des Landes et Sud de La Gironde.



Cette une zone très touristique en raison de la forte attractivité des lacs et du littoral tout proche.

Le bassin de vie est un bassin en pleine expansion avec un solde migratoire positif. En effet, on note une forte attractivité de la communauté de communes des Grands Lacs ainsi que de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud.

Ce contexte piscicole présente un fort intérêt piscicole notamment pour ce qui est de la pêche du carnassier (brochet et perche record) et des cyprinidés (carpe notamment). La pêche s'effectue principalement sur les plans d'eau et de façon plus ponctuelle sur les cours d'eau (Dépend des lâchers de truite).

Contexte	Cours d'eau	Pêche Grand Public	Pêche Spécialisée				Parcours Labellisés		
			Carpe	Truite	Handipêche	Jeune	Découverte	Famille	Passion
Lac de Cazaux/Sanguinet	Gourgue + Canal de Courlouze + Molette	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Craste de Bille et les autres	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Canal de l'Arreillet	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Contexte	Plans d'eau	Pêche Grand Public	Pêche Spécialisée				Parcours Labellisés		
			Carpe	Truite	Handipêche	Jeune	Découverte	Famille	Passion
Lac de Cazaux/Sanguinet	Lac de Cazaux/ Sanguinet	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	Trou de Navarrosse	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
	Etang espace Gemme	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Contexte	Cours d'eau	Formation / Initiation	Possibilité guidage privé	Accès parcours			Valorisation activité	Niveau de Relations / partenariats
				Bord	Bateau	Float Tube		
Lac de Cazaux/Sanguinet	Gourgue + Canal de Courlouze + Molette	Non	Non	Mauvais	-	-	Oui	Bon
	Craste de Bille et les autres	Non	Non	Moyen	-	-	Non	Bon
	Canal de l'Arreillet	Non	Non	Bon	-	-	Oui	Bon
Contexte	Plans d'eau	Formation / Initiation	Possibilité guidage privé	Accès parcours			Valorisation activité	Niveau de Relations / partenariats
				Bord	Bateau	Float Tube		
Lac de Cazaux/Sanguinet	Lac de Cazaux/ Sanguinet	Oui	Oui	Bon	Très bon	Très bon	Oui	Bon
	Trou de Navarrosse	Oui	Non	Très bon	-	-	Oui	Très bon
	Etang espace Gemme	Oui	Non	Très bon	-	-	Oui	Bon

5.2 Mise à l'eau

AAPPMA de Biscarrosse :

De nombreuses mises à l'eau sont présentes sur le territoire de l'AAPPMA :

- Cale Camping la Rive (réservée),
- Cale Camping Mayotte (réservée),
- Base de Loisirs Navarrosse,
- Port de Navarrosse (payante pour les non clients),
- Port d'Ispe (accès difficile),
- Port de Charlet Nautique,
- Port Bouissou (cale fermée),
- Cale camping Maguide (réservée),

AAPPMA la Gaule Cazaline :

???

AAPPMA de Sanguinet :

3 mises à l'eau sont disponibles sur le territoire de l'AAPPMA sur lac de Cazaux-Sanguinet:

- Cale à bateaux de Beau Rivage,
- 2 Cales à bateaux au port de l'Estey.

Elles sont dans la majeure partie fonctionnelle pour la mise à l'eau des bateaux de toutes tailles néanmoins on constate sur la partie Biscarrossaise que de nombreux aménagements restent réservés aux campings.

Vu l'ensemble des mises à l'eau présentes sur le contexte piscicole, aucune réflexion ne sera portée sur l'amélioration de cette offre.

5.3 Parcours carpe de nuit

Un seul parcours carpe de nuit est présent sur l'ensemble du contexte. Il est situé sur le Trou de Navarrosse (domaine de l'AAPPMA de Biscarrosse).

Il est à noter un manque de parcours carpe de nuit par rapport à la surface pêchable. Ceci peut s'expliquer par la présence des tonnes de chasse et par le manque d'accès intéressant pour l'accueil de cette population de pêcheurs.

Une réflexion pourrait s'engager afin de trouver, peut-être, un ou plusieurs secteurs afin de permettre à ces pêcheurs d'exercer leur passion.

5.4 Parcours labellisés

La FNPF souhaite développer avec les acteurs locaux : FDAAPMA et AAPPMA un réseau de sites remarquables ou d'excellences pour l'accueil des pêcheurs. Ce réseau de parcours pêche se décline en trois catégories : Découverte, Famille et Passion.

L'obtention d'un label pour un type de parcours donné est conditionné par un cahier des charges strictes et non modifiables.

Réseau de Parcours de Pêche			
	Parcours Découverte	Parcours Famille	Parcours Passion
Définition	Personnes débutantes Découverte/Initiation Accessibilité/sécurité 1ère prise facilitée	Pêche détente convivialité pêche de qualité	Pêcheurs confirmés Pêches spécialisées Sites remarquables
Critères Principaux	Zones de frayères Habitats piscicoles Parkings, cheminement Accessibilité des postes Zones sécurisées, PMR Sanitaires/point d'eau Abri, jeux Espace pique-nique Poubelles Convention d'entretien Pêche à 1 canne Remise à l'eau Animation/accueil Soutien d'effectifs poissons Respect charte signalétique	Zones de frayères Habitats piscicoles Parkings/cheminement Accessibilité postes Zones sécurisées, PMR Sanitaires/points d'eau Abri, jeux Espace pique-nique Poubelles Convention d'entretien Cycle naturel des espèces Respect charte signalétique	Parkings/cheminement Entretien berges aménagement berges Embarcadères Zone d'amarrage Location de barques Animation/initiation Cycle naturel des espèces Soutien d'effectifs de poissons Respect charte signalétique
Critères Communs	Réciprocité Interdépartementale Bail de pêche ou convention Dépliant promotionnel		



Actuellement, aucun parcours n'est labellisé et aucun n'est en cours de labellisation.

Une présentation des tenants et des aboutissants sera effectuée par les fédérations dans le but d'éclairer les AAPPMA sur ces nouveaux outils mis en place par la FNPF.

5.5 Garderie

En plus, de la Gendarmerie, des gardes de l'ONEMA, de l'ONCFS et de la Fédération, les AAPPMA disposent de :

2 gardes sur l'AAPPMA de Biscarrosse

Année d'assermentation	Nom Prénom du Garde
2015	Thierry GOMEZ
2016	Kilian BOUCHAIB

Pour la Gaule Cazaline de ??? gardes particuliers :

de 6 gardes particuliers sur l'AAPPMA de Sanguinet :

Année d'assermentation	Nom Prénom du Garde
2015	Pascal DEGUILHEM
2015	Jean-Noël LOUBIOU
2013	Frédéric LEGAL
2015	Bernard AUBINEAU
2015	Cyril LALANNE
2015	William BERGE

Il avait été mis en place une entente entre les AAPPMA de Parentis, Ste Eulalie/Gastes, Biscarrosse et Sanguinet dans le but de permettre à tous les gardes assermentés d'intervenir sur l'ensemble des plans d'eau et non que sur leurs baux de pêche respectifs. Cette entente ne fonctionne plus aujourd'hui.

5.6 Guide de Pêche

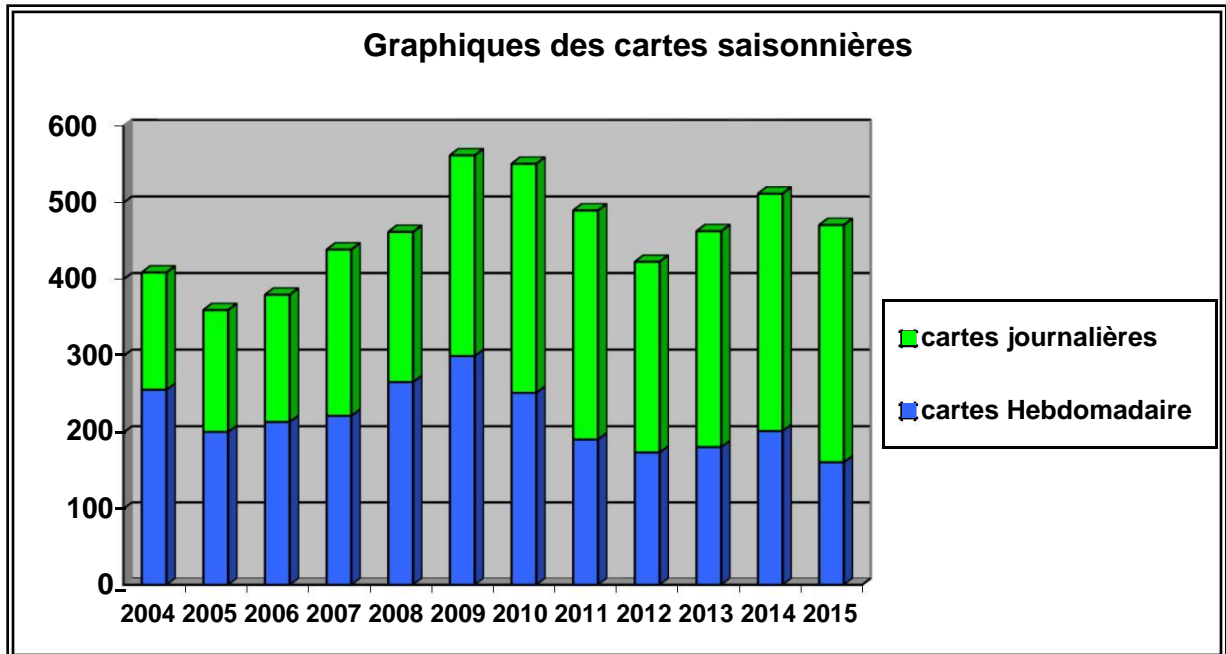
Sur le secteur, 4 guides sont présents :

LONCAN Olivier, ZAI Éric, SEGARRA Philippe, DEWAELE Alain.

5.7 Diagnostic Tourisme Pêche

AAPPMA de Biscarrosse :

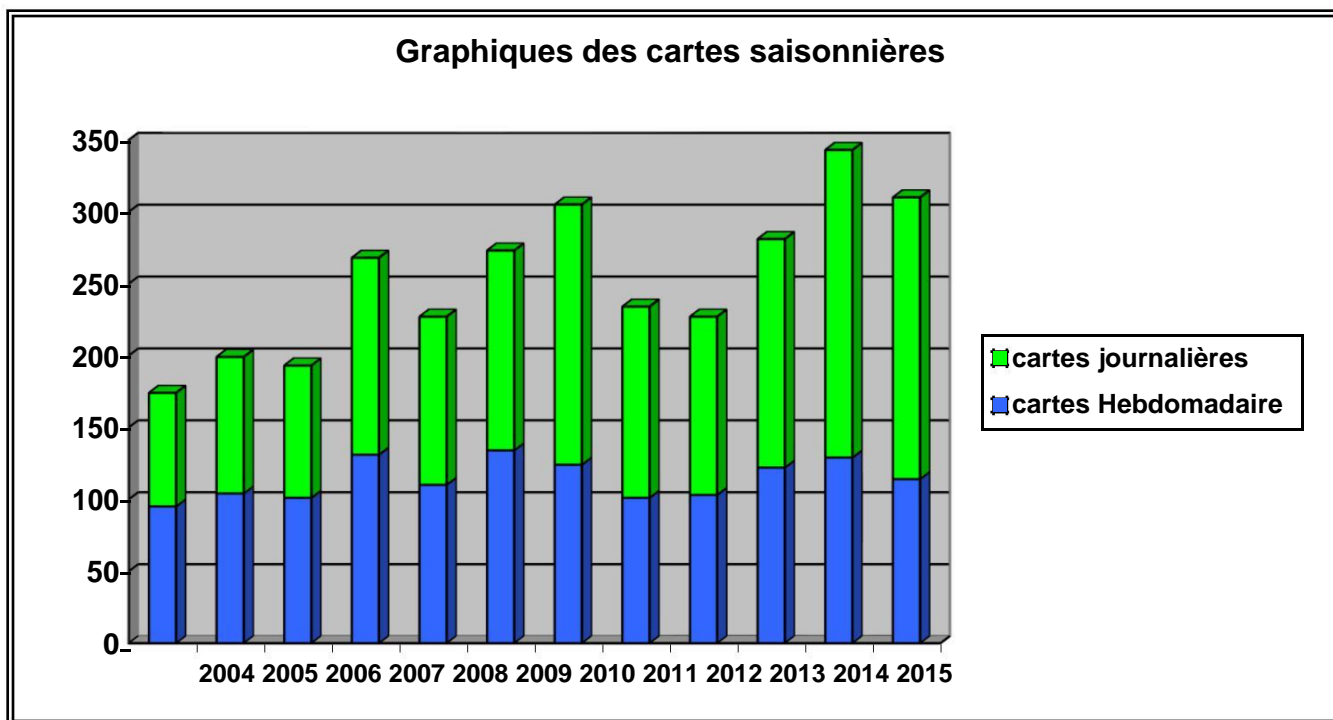
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Carte Hebdomadaire	256	201	214	222	266	300	252	191	174	181	202	161
Carte journalière	153	159	166	217	196	262	299	299	249	282	310	310
TOTAL	409	360	380	439	462	562	551	490	423	463	512	471



AAPPMA la Gaule Cazaline :

AAPPMA de Sanguinet :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Carte Hebdomadaire	95	104	101	131	110	134	124	101	103	122	129	114
Carte journalière	79	95	92	137	117	139	181	133	124	159	214	196
TOTAL	174	199	193	268	227	273	305	234	227	281	343	310



Secteur très touristique avec la présence de nombreux campings en bordure de lac. Fort impact sur la pêche comme on peut le constater avec un nombre important de cartes hebdomadaires et journalières vendues sur le territoire des 3 AAPPMA. Les touristes sont une part non négligeable des permis de pêche sur ce secteur du département.

On peut remarquer une inversion assez nette sur la prise des deux types de cartes en 10 ans avec une prise plus importante aujourd'hui de cartes journalières que de carte hebdomadaire alors que c'était l'inverse avant. La modification du produit hebdomadaire avec le passage d'une validité de 2 semaines à 1 semaine pour le même prix en est sûrement la cause principale. Le nombre de ces cartes semblent évoluer à la hausse ces dernières années.

Pour ce qui est du nombre total de cartes dites « occasionnelles » il est en augmentation. Ceci peut s'expliquer par l'accroissement de la pratique de la pêche par les vacanciers mais aussi par un changement de mentalité de certains pêcheurs locaux occasionnels qui vont prendre plus facilement ce genre de produit moins cher qu'un produit annuel.

A noter, la possibilité de louer des bateaux ainsi que des Float-tube ce qui participe à la promotion du loisir auprès des touristes et des locaux.

5.8 Accès pêcheurs à mobilité réduite

Plusieurs pontons sont présents sur le contexte :

- Sur le territoire de l'AAPPMA de Biscarrosse on note la présence de 2 pontons situés à Navarrosse : 1 sur le Trou de Navarrosse et 1 sur le Canal Transaquitain,
- Sur le territoire de la Gaule Cazaline ??? pontons sont présents :
- 2 pontons sont présents sur le domaine de l'AAPPMA de Sanguinet au port de Beau Rivage.

5.9 Concours

Des concours sont organisés par les AAPPMA directement ou comme partenaire sur le Lac :

AAPPMA de Cazaux : 1 concours carnassiers organisé avec Prédators.

AAPPMA de Sanguinet : généralement 1 concours par an ou 1 tous les 2 ans. Manche ou final du Challenge Henri Hermet ou du championnat de France (FFPS).

5.10 Diagnostic Animation Pêche - Education à l'environnement

Pour l'AAPPMA de Biscarrosse le principal lieu d'accueil des animations sur ce contexte se situe sur le Trou de Navarrosse.

Sur l'AAPPMA de Sanguinet le principal potentiel d'accueil se situe sur le plan d'eau de l'espace Gemme car c'est le plus facile d'accès et surtout le plus facile pour la pratique de la pêche.

Régulièrement, des animations sont réalisées sur ce dernier en collaboration avec la Fédération de Pêche des Landes. Elles intéressent la pêche par une séance de pratique ainsi que la découverte des milieux aquatiques par le biais de différents ateliers thématiques. Cette action se déroule généralement sur une semaine et touche les écoles primaires de la commune. Cette animation se déroule généralement début juin

Ensuite, arrive les deux ports présents sur la commune. En effet, ils présentent une configuration qui permet l'accueil de personnes et un accès plus aisé à la ressource piscicole.

5.11 Actions retenues pour le volet animation, loisir et tourisme pêche

Contexte	Cours d'eau	Actions retenues	Coût	Maîtres d'ouvrage potentiels	Financeurs potentiels	Années
Lac de Cazaux/Sanguinet	BV de la Gourgue	Maintien de l'halieutisme repeuplement en TAC	NR	AAPPMA de Sanguinet et de Biscarrosse	AAPPMA de Sanguinet et de Biscarrosse	2017-2021
	Craste de Bille et les autres					
	Canal de l'Arreillet					
Contexte	Plan d'eau	Actions retenues	Coût ¹	Maîtres d'ouvrage potentiels	Financeurs potentiels	Années
Lac de Cazaux/ Sanguinet	Lac de Cazaux/ Sanguinet	Faire de l'information au niveau des campings	000 € 10	AAPPMA, FD 40	AAPPMA, FD 40	2017-2021
		Création de récifs	000 €	AAPPMA, FDAAPPMA,	FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA	2017-2021
		Mutualisation des moyens de garderie	- €	AAPPMA	-	2017-18
Contexte	Tous	Actions retenues	Coût	Maîtres d'ouvrage potentiels	Financeurs potentiels	Années
Lac de Cazaux/ Sanguinet	définir	Création de Parcours Jeune + labellisés	NR	AAPPMA	AAPPMA, FD, FNPF, Mairies	2017-2021

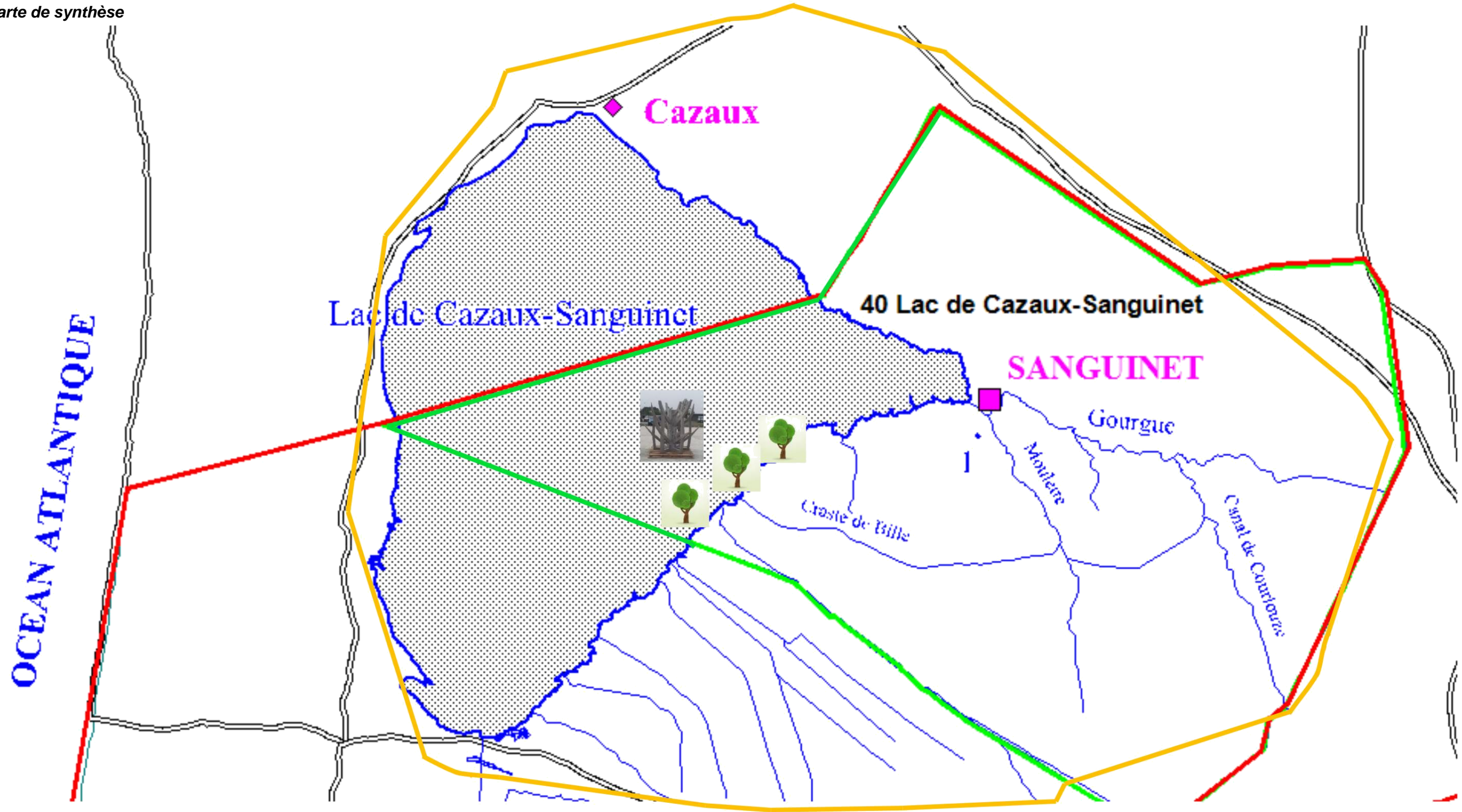
Actions détaillées en annexe « Fiches actions ». Les financements affichés sont donnés à titre indicatifs. Dans tous les cas, les actions ne seront mises en œuvre que si le financement restant à charge de l'AAPPMA est acceptable et supportable par cette dernière.

6 Programme d'actions

6.1 Tableau de synthèse

Contexte	Cours d'eau/Plan d'eau	Gestion et protection milieux Actions retenues	Développement loisir et tourisme pêche Actions retenues	Coût	Maîtres d'ouvrage potentiels	Financeurs potentiels	Années	
Lac de Cazaux/Sanguin et	BV de la Gourgue	Restauration de zones humides sur la partie comprise entre l'étang de la Mole et le Lac de Sanguinet	-	NR	AAPPMA, FDAAPPMA, Syndicat, Mairie, ACGELB	AEAG, CD 40, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA, FDC	2017-2021	
	Craste de Bille et les autres	Amélioration de l'habitat en lit mineur et restauration de zones humides	-	?	AAPPMA, FDAAPPMA, Syndicat, Mairie	AEAG, CD 40, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA,	2017-2021	
	Lac de Cazaux/ Sanguinet	Etude Zones Humides		-	30 000 €	FD 33-40	AEAG, CD 40-33, FNPF, FD 33-40	2018
		Entretien et restauration de zones humides		-	NR	AAPPMA, COMCOM	AEAG, CD 40, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA	2017-2021
		Création habitat en bordure pour l'accueil des juvéniles de brochets et de cyprinidés		-	2 000 €	AAPPMA, FD 40, Comcom, Mairie	FNPF, FD 40, AAPPMA	2017-2021
		-	Création de récifs		10 000 €	AAPPMA (s)	AEAG, FNPF, FDAAPPMA, AAPPMA	2017-2021
		-	Mutualisation des moyens de garderie		- €	AAPPMA	-	2017
	Etang espace Gemme		-		-	-	-	
	Tous	Amélioration des relations entre les différents acteurs et gestionnaires du territoire		-	-	FD 40-33	-	2017-2021
		-	Faire de l'information au niveau des campings		1 000 €	AAPPMA, FD 40	AAPPMA, FD 40	2017-2021
		-	Création de Parcours Jeune + labellisés		NR	AAPPMA, FD 40	AAPPMA, FD 40, FNPF	2017-2021

6.2 Carte de synthèse



Etude et Restauration de zones humides



Mise en place de Récifs



Création d'habitat en bordure

7 Acte d'engagement

Acte d'engagement des AAPPMA :

- de Biscarrosse la
- Gaule Cazaline
- de Sanguinet

Représentées par :
(nom - prénom)

Monsieur VINCENT Michel	Monsieur DARTIX Patrick	Monsieur LESAGE André
--	--	--

Qualité :

PRESIDENT

S'engagent pour la période :

2017-2021

A mettre en œuvre ou à aider autant que faire se peut à la mise en œuvre des actions inscrites dans ce Plan de Gestion, elles-mêmes préconisées dans le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles.

Les démarches engagées pourront être techniques, politiques ou financières et respecteront les enjeux de gestion et de protection du milieu aquatique ainsi que ceux du développement de l'activité pêche.

Fait à _____, Le _____

AAPPMA de Biscarrosse Mr VINCENT Michel <i>Signature Président AAPPMA Biscarrosse</i>	AAPPMA la Gaule Cazaline Mr DARTIX Patrick <i>Signature Président AAPPMA la Gaule Cazaline</i>	AAPPMA de Sanguinet Mr LESAGE André <i>Signature Président AAPPMA Ste Eulalie</i>
---	--	---

FDAAPPMA des Landes Mr MARSAN Jacques <i>Signature Président FDPPMA 40</i>	FDAAPPMA des Landes Mr BOURDIE Daniel <i>Signature Président FDPPMA 33</i>
--	--

8 Fiches Actions

GESTION ET PRESERVATION DES ESPECES PISCICOLES, DE LEURS HABITATS ET DE LA BIODIVERSITE

Action : Inventaire des zones humides sur le contexte Cazaux-Sanguinet



Objectifs :

- Recenser les zones humides potentiellement utilisables par la faune piscicole sur le bassin versant du Lac.
- Etablir un état de fonctionnalité et mettre en avant les dysfonctionnements à traiter.
- Amélioration de la productivité du milieu en espèce repère Brochet.



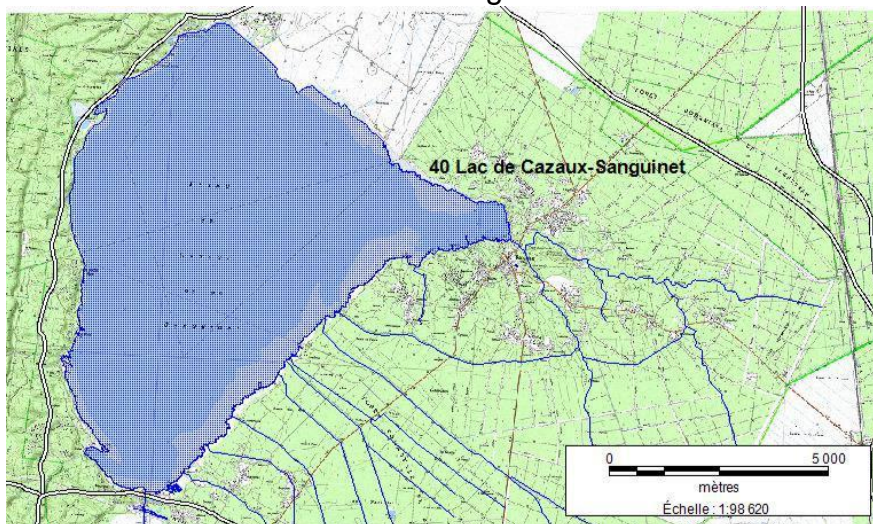
Description de l'Action :

Identifier l'ensemble des zones humides utiles ou potentiellement utiles aux poissons, périphériques ou dans le lac ainsi que sur ses tributaires. Si possible établir une topographie du site ainsi qu'un état des lieux du fonctionnement. Si des dysfonctionnements sont mis en avant prévoir les travaux ou les modalités de gestion nécessaires au bon fonctionnement du site inventorié.



Localisation de l'action :

L'ensemble du contexte « lac de Cazaux-Sanguinet ».



Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : FDAAPPMA 40 et 33

Maître d'œuvre : FDAAPPMA 40 et 33, AAPPMA de Sanguinet, AAPPMA de Biscarrosse, AAPPMA la Gaule Cazaline.

Partenaires techniques : Communauté des Communes des Grands Lacs, Syndicat de Rivières, les mairies, SAGE Born et Buch, N 2000

Partenaires Financiers Potentiels : CD 40 et 33, AEAG, FNPF, CRNA, FDAAPPMA 40 et 33, AAPPMA.

Moyen nécessaire :



Humains :

- 1 à 2 Techniciens FDAAPPMA 40, estimatif journée : 60-80 j.
- 1 à 2 Techniciens FDAAPPMA 33, estimatif journée : 30 j.

-



Priorité de l'action : 1



Echéancier prévisionnel : 2018



Coût Estimatif :

Fonctionnement : 40 000 euros.

- Investissement : 0 euros.



Indicateurs de suivi et de réalisation : Nombre de zones inventoriées et analyse de leur fonctionnalité.

GESTION ET PRESERVATION DES ESPECES PISCICOLES, DE LEURS HABITATS ET DE LA BIODIVERSITE

**Action : Restauration et entretien des zones humides sur
le contexte Cazaux-Sanguinet**

Objectifs :

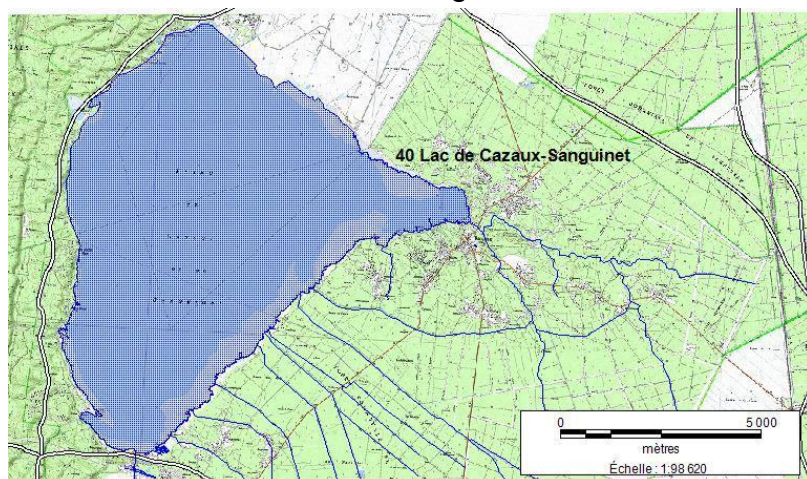
- Amélioration de la productivité naturelle du milieu en espèce repère Brochet.

Description de l'Action :

Suite à l'inventaire des zones intéressantes au développement de la faune piscicole et de la mise en avant des dysfonctionnements, il faudra réaliser les travaux nécessaires ou mettre en place une gestion adéquate pour l'optimisation de leur productivité.

Localisation de l'action :

L'ensemble du contexte « lac de Cazaux-Sanguinet » :



Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : AAPPMA de Sanguinet, AAPPMA de Biscarrosse, AAPPMA la Gaule Cazaline, COMCOM

Maître d'œuvre : FDAAPPMA 40 et 33, AAPPMA de Sanguinet, AAPPMA de Biscarrosse, AAPPMA la Gaule Cazaline.

Partenaires techniques : Communauté des Communes des Grands Lacs, Syndicat de Rivières, les mairies, SAGE Born et Buch, N 2000

Partenaires Financiers Potentiels : CD 40 et 33, CRNA, AEAG, FNPF, FDAAPPMA 40 et 33, AAPPMA

Moyen nécessaire :

Humains :

- Suivi action 1 Chargé d'Etudes FDAAPPMA 40, estimatif journée : NR.
- Suivi action 1 Chargé d'Etudes FDAAPPMA 33, estimatif journée : NR.

Priorité de l'action : 1

Echéancier prévisionnel : 2019-2021

Coût Estimatif :

- Fonctionnement : NR euros.

- Investissement : NR euros.

Indicateurs de suivi et de réalisation : Nombre de zones réhabilités et entretenues.

Objectifs :

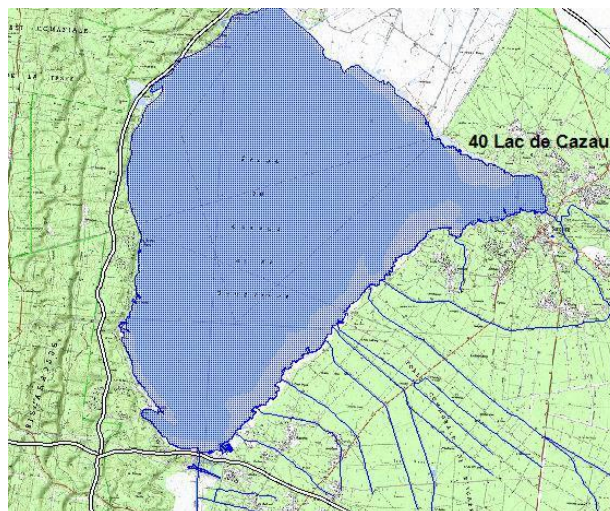
- Créer des zones refuges en bordures des grands lacs afin d'accueillir les juvéniles de cyprinidés et des zones de pontes pour les perches.
- Permettre un meilleur recrutement des cyprinidés, des perches et une augmentation des caches en bordures pour les juvéniles de brochets.

Description de l'Action :

Mise en place de fagot de branches de saule ou d'aulnes sur les bordures du lac (comme des fascines) afin de créer des zones refuges pour les juvéniles de cyprinidés sur les bordures des grands lacs dépourvus de végétation (disparition des roselières et d'habitat).

Localisation de l'action :

Bordure du lac des 3 AAPPMA.



Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : FDAAPPMA 40, AAPPMA de Sanguinet, **Maître d'œuvre :** FDAAPPMA 40, AAPPMA de Sanguinet,

Partenaires techniques : Mairie, Communauté de Communes, N2000, SAGE Born et Buch

Partenaires Financiers : FNPF, FDAAPPMA 40, AAPPMA

Moyen nécessaire :

Humains :

- 1 techniciens FDAAPPMA 40, estimatif journée : 6 j définition et cartographie des zones à équiper et mise en place.
- Bénévoles des AAPPMA : constitution des fagots et mise en place

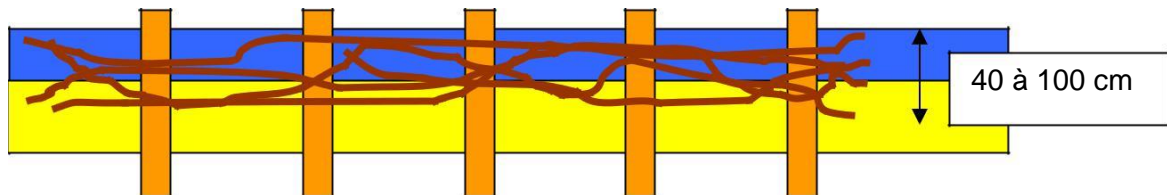
- ✚ **Priorité de l'action : 1**
- ✚ **Echéancier prévisionnel : 2017-2021**

✚ **Coût Estimatif :**

Fonctionnement : 2500 euros.

Investissement : Pieux d'acacia + fil de fer ou corde pour le maintien des fagots = quelques centaines d'euros.

- ✚ **Indicateurs de suivi et de réalisation :** Linaire équipé.



Ce type de fascine en plaine eau pourrait être testée soit parallèle à la berge ou bien disposées sous des formes différentes afin de voir lesquelles sont les plus biogènes. La profondeur d'eau où ces aménagements seront installés pourra être de l'ordre de 0,4 à 1 m pour un niveau moyen printanier.

GESTION ET PRESERVATION DES ESPECES PISCICOLES, DE LEURS HABITATS ET DE LA BIODIVERSITE

Action : Remise à l'eau obligatoire (No-Kill) de l'espèce Black-Bass sur certaines parties du Lac de Parentis-Biscarrosse

✚ Objectifs :

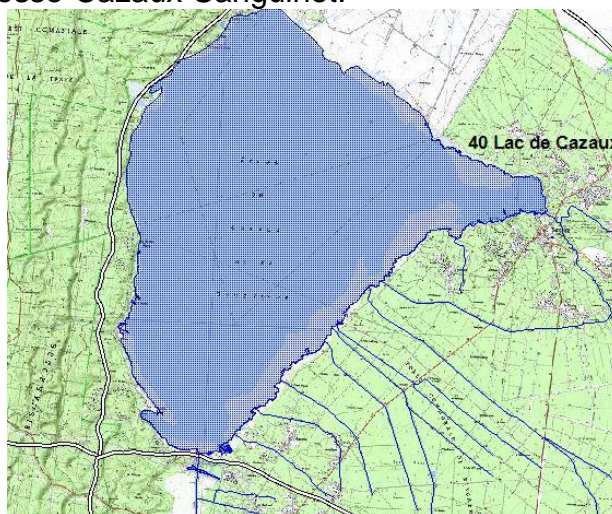
- Préserver l'espèce durant l'étude.

✚ Description de l'Action :

Du fait de la modification de la législation, il est possible aujourd'hui de mettre les espèces piscicoles en no-kill sur certaines parties du lac. L'intérêt ici est sélectionner les zones les plus propices à l'espèce afin de mettre toutes les chances notre côté dans le développement de cette dernière pendant la durée de l'étude et du plan de gestion de l'AAPPMA.

✚ Localisation de l'action :

Sur le lac de Biscarrosse-Cazaux-Sanguinet.



✚ Réalisation de l'action

Maître d'ouvrage :

AAPPMA,

Maître d'œuvre : AAPPMA, FD 33-40

Partenaires Techniques : -

Partenaires Financiers Potentiels :

✚ Moyen nécessaires :

Humains : 1 Chargé d'études FD 40-33 : 1 journée pour définir les zones propices à l'espèce.

Priorité de l'action : 2

Echéancier prévisionnel : action ponctuelle

2018-2021 Coût Estimatif :

Fonctionnement : 300-600

euros Investissement : /

Indicateurs de suivi et de réalisation : Définir les secteurs à préserver et prise d'un arrêté préfectoral pendant la période d'étude pour chaque zone sélectionnée.

DEVELOPPEMENT ET GESTION DU LOISIR PECHE

Action : Création de DCP sur le lac de Cazaux-Sanguinet

Objectifs :

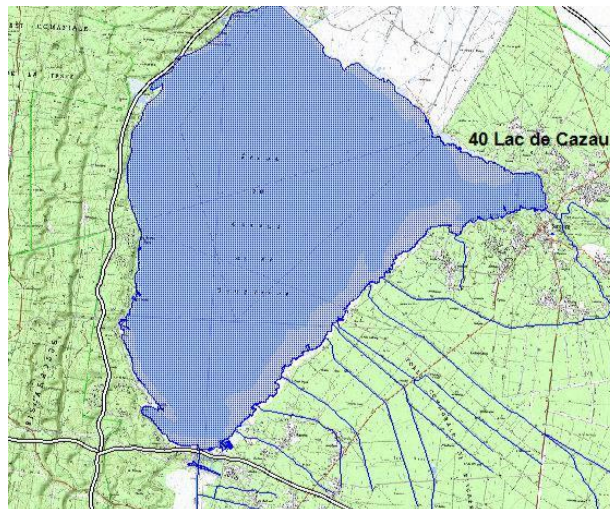
- Amélioration de la productivité du milieu et ancrage des poissons pour favoriser l'halieutisme.

Description de l'Action :

Afin de casser la monotonie des habitats présents sur le lac, nous souhaitons apporter de la diversification par pose de DCP (dispositif de concentration des poissons). Le but est d'accroître le potentiel d'accueil mais aussi de favoriser l'halieutisme de certaines espèces comme les carnassiers.

Localisation de l'action :

Les zones possédant une profondeur supérieure à 5-6 m sur le lac de Cazaux-Sanguinet.



Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : AAPPMA de Sanguinet pour la mise en place et FDAAPPMA 40 pour le suivi. Avoir si cela intéresse les autres AAPPMA

Maître d'œuvre : FDAAPPMA 40, AAPPMA de Sanguinet

Partenaires techniques : Communauté des Communes des Grands Lacs, Syndicat de Rivières, les mairies, SAGE Born et Buch, N 2000, Géolandes, IRSTEA, AEAG, ONEMA **Partenaires Financiers :** AEAG, FNPF, FDAAPPMA 40, AAPPMA

Moyen nécessaire :

Humains :

- Suivi action 1 Chargé d'Etudes FDAAPPMA 40, estimatif journée : NR. Le suivi sera à la fois lors de la mise œuvre de l'action mais aussi pour le suivi de cette dernière. Le suivi n'étant pas encore validé, il n'est pas possible d'en évaluer le coût.

Investissement : 10 000 euros

Administratif : obtention des autorisations

Priorité de l'action : 1

Echéancier prévisionnel : 2017-2021

Coût Estimatif :

- Fonctionnement : NR.

- Investissement : 10 000 euros

Indicateurs de suivi et de réalisation : Nombre de DCP posés ou engraissés et suivi dans le temps.

DEVELOPPEMENT ET GESTION DU LOISIR PECHE

Action : Création de Parcours Jeunes et labellisés

Objectifs :

- Réserver des secteurs de pêche pour les enfants de moins de 12 ans,
- Création de parcours labellisés si possibilités,
- Identifier et cartographier ces secteurs,
- Panneauter ces secteurs

Description de l'Action :

Sélectionner des parcours faciles d'accès pour les réserver aux jeunes afin qu'ils puissent pêcher facilement sans être en concurrence avec des adultes. Autre possibilité, la labellisation de parcours grâce aux cahiers des charges de la FNPF.

Localisation de l'action :

Commune de Sanguinet.

Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : AAPPMA

Maître d'œuvre : AAPPMA, FD.

Partenaires techniques : Mairie, COMCOM,

Partenaires Financiers : FD, AAPPMA

Moyen nécessaire :

FDAAPPMA 1 Technicien + 1 Chargé de Développement : 5 H/j.

Cartographie des secteurs sélectionnés, réflexion sur la mise en place d'un panneautage spécifique, montage du dossier de labellisation.

Priorité de l'action : 2

Echéancier prévisionnel : action 2017-2021

Coût Estimatif :

Fonctionnement : 1 Technicien FD : 1 jour pour la cartographie 1 Chargé de Communication pour le panneautage. Investissement : NR (dépend du nombre de panneau)

-  **Indicateurs de suivi et de réalisation :** Mise en place de la cartographie et nombre de parcours créés ou labellisés.

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Action : Information sur la pêche auprès des Campings en bord de Lac

Action : Information sur la pêche auprès des Campings en bords de Lac

Objectifs :

- Informer les vacanciers sur la pêche et sa réglementation.

Description de l'Action :

Après identification des sites (campings au bord de l'eau en priorité) mettre en place des outils de communication pour amener les gens à pêcher tout en respectant la réglementation. Des outils sont à mettre au point.

Localisation de l'action :

Communes de Biscarrosse, Cazaux et Sanguinet.

Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : AAPPMA

Maître d'œuvre : AAPPMA, FD

Partenaires techniques : /

Partenaires Financiers : /

Moyen nécessaire :

Humains :

- FDAAPPMA 1 Chargé de Communication: 2/j. Réalisation d'outils pédagogiques
- Bénévole AAPPMA : Contact Propriétaire + visite

Priorité de l'action : 1

Echéancier prévisionnel : action 2017-2021

Coût Estimatif :

Fonctionnement : NR

Investissement : NR

Indicateurs de suivi : Nombre de campings touchés.

GOUVERNANCE DU LOISIR PECHE

Action : Amélioration des partenariats avec les autres acteurs de l'eau

Objectifs :

- Améliorer les liens entre les différents acteurs de l'eau afin de faire émerger des projets et de susciter des maîtrises d'ouvrage.

Description de l'Action :

Le but est de mettre en relation les différents acteurs qui gravitent de près ou de loin avec le milieu de l'eau sur le territoire de l'AAPPMA. Ici on peut comptabiliser plusieurs structures ou partenaires tels que : la Communauté des Communes des Grands Lacs, le Syndicat de Rivières, N 2000, la structure animatrice du SAGE, Géolandes, les Mairies, les Chasseurs,

Localisation de l'action :

Le bassin versant.



Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : FDAAPPMA

40,33

Maître d'œuvre : FDAAPPMA 40,33.

Partenaires techniques : les AAPPMA, la Communauté des Communes des Grands Lacs, Syndicat de Rivières, les mairies, SAGE Born et Buch, N2000

Partenaires Financiers : /

Moyen nécessaire : /

Priorité de l'action : 1

Echéancier prévisionnel : action

2017-2021 Coût Estimatif :

Fonctionnement : NR

Investissement : NR

Indicateurs de suivi : -

GOUVERNANCE DU LOISIR PECHE

Action : Mutualisation de la Garderie

Objectifs :

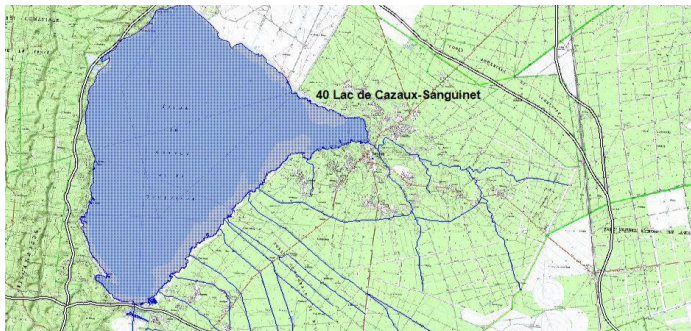
- Optimiser la garderie sur le Lac de Cazaux-Biscarrosse-Sanguinet.

Description de l'Action :

Encore récemment sur la partie landaise du lac, les gardes de pêche des différentes AAPPMA landaises gestionnaires du Lac de Parentis-Biscarrosse et Cazaux-Sanguinet pouvaient contrôler sur l'ensemble des grands Lacs (Nord ou Sud dans le département des Landes). Ceci n'est plus possible aujourd'hui ce qui est préjudiciable pour avoir un effort de contrôle suffisant sur ces grands milieux. Il va être intéressant de mener une réflexion sur la mise en place d'une mutualisation effective de la garderie sur ce lac entre les 3 AAPPMA gestionnaires.

Localisation de l'action :

Le bassin versant.



Réalisation de l'action :

Maître d'ouvrage : les 3 AAPPMA

Maître d'œuvre : les 3 AAPPMA

Partenaires techniques : les 2 Fédérations et les 2 DDTM

Partenaires Financiers : /

Moyen nécessaire : /

Priorité de l'action : 1

Echéancier prévisionnel : action 2017-18

Coût Estimatif :

Fonctionnement : NR

Investissement : NR

Indicateurs de suivi : Mutualisation effective

9 Annexes

Fiche codes
espèces (Source
: CSP, 2007)

Code	Nom français	Nom latin
ABH	Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>
ABL	Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>
ALA	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
ALF	Alose feinte	<i>Alosa fallax fallax</i>
ALR	Alose feinte du Rhône	<i>Alosa fallax rhodanensis</i>
ANC	Anchois	<i>Engraulis encrasicolus</i>
ANG	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>
APC	Aphanius de Corse	<i>Aphanius fasciatus</i>
APE	Aphanius d'Espagne	<i>Aphanius iberus</i>
APH	Aphia	<i>Aphia minuta</i>
APP	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
APR	Apron	<i>Zingel asper</i>
ASA	Ecrevisse à pieds rouges	<i>Astacus astacus</i>
ASL	Ecrevisse à pieds grêles	<i>Astacus leptodactylus</i>
ASP	Aspe	<i>Aspius aspius</i>
ATB	Athérine de boyer	<i>Atherina boyeri</i>
ATH	Athérine prêtre	<i>Atherina presbyter</i>
BAF	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>
BAM	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
BBG	Black bass à grande bouche	<i>Micropterus salmoides</i>
BBP	Black bass à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i>
BLE	Blennie	<i>Blennius fluviatilis</i>
BLN	Blageon	<i>Telestes soufia</i>
BOU	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
BRB	Brème bordelière	<i>Blicca bjoerk na</i>
BRD	Brème du Danube	<i>Abramis sapa</i>
BRE	Brème commune	<i>Abramis brama</i>
BRG	Hybride brème-gardon	
BRO	Brochet	<i>Esox lucius</i>
CAA	Carassin doré ou argenté	<i>Carassius auratus</i>
CAD	Carassin doré	<i>Carassius auratus auratus</i>
CAG	Carassin argenté	<i>Carassius auratus gibelio</i>
CAR	Carpe argentée	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>
CAS	Carassin commun	<i>Carassius carassius</i>
CCO	Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>
CCU	Carpe cuir	<i>Cyprinus carpio</i>
CDR	Crapet de roche	<i>Ambloplites rupestris</i>
CGR	Congre	<i>Conger conger</i>
CGT	Carpe à grosse tête	<i>Aristichthys nobilis</i>
CHA	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
CHE	Chevesne	<i>Leuciscus cephalus</i>
CHP	Chabot du Lez	<i>Cottus petiti</i>

Code	Nom français	Nom latin
CMI	Carpe miroir	<i>Cyprinus carpio</i>
COR	Corégone	<i>Coregonus sp.</i>
CPV	Cyprinodonte de Valence	<i>Valencia hispanica</i>
CRI	Cristivomer	<i>Salvelinus namaycush</i>
CTI	Amour blanc	<i>Ctenopharyngodo idella</i>
CYP	Juvenile de cyprinides	<i>Cyprinidae</i>
EPE	Eperlan	<i>Osmerus eperlanus</i>
EPI	Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>
EPT	Epinocchette	<i>Pungitius pungitius</i>
EST	Esturgeon commun	<i>Acipenser sturio</i>
FLE	Flet	<i>Platichthys flesus</i>
GAM	Gambusie	<i>Gambusia affinis</i>
GAR	Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>
GBN	Gobie noir	<i>Gobius niger</i>
GOB	Gobie	<i>Potamoschistus minutus</i>
GON	Gonelle	<i>Pholis gunnellus</i>
GOU	Goujon	<i>Gobio gobio</i>
GRE	Grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>
HAR	Hareng	<i>Clupea harengus</i>
HOT	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>
HUC	Huchon	<i>Hucho hucho</i>
HYC	Hybrides de cyprinidés	
IDE	Ide mélanote	<i>Leuciscus idus</i>
LAN	Lançon	<i>Ammodytes sp.</i>
LIJ	Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>
LIP	Liparis	<i>Liparis montagui</i>
LOE	Loche d'étang	<i>Misgurnus fossilis</i>
LOF	Loche franche	<i>Nemacheilus barbatulus</i>
LOM	Bar moucheté	<i>Dicentrarchus punctatus</i>
LOR	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>
LOT	Lote de rivière	<i>Lota lota</i>
LOU	Bar	<i>Dicentrarchus labrax</i>
LPM	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
LPP	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>
LPR	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>
LPX	Lamproie	<i>Lamproie sp</i>
MAI	Maigre	<i>Argyrosomus regius</i>
MER	Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>
MGL	Mulet a grosses lèvres	<i>Chelon labrosus</i>
MOT	Motelle	<i>Ciliata mustela</i>
MUC	Mulet cabot	<i>Mugil cephalus</i>
MUD	Mulet doré	<i>Liza aurata</i>

Code	Nom français	Nom latin
MUP	Mulet porc	<i>Liza ramada</i>
OBL	Omble chevalier	<i>Salvelinus alpinus</i>
OBR	Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>
OCL	Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>
PAP	Epirine lippu	<i>Pachychilon pictus</i>
PCC	Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clark ii</i>
PCH	Poisson chat	<i>Ictalurus melas</i>
PER	Perche	<i>Perca fluviatilis</i>
PES	Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
PFL	Ecrevisse signal	<i>Pacifastacus leniusculus</i>
PIM	Tête de boule	<i>Pimephales promelas</i>
PLI	Plie	<i>Pleuronectes platessa</i>
PSR	Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>
RBC	Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>
ROT	Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>
RUB	Gardon italien	<i>Rutilus rubilio</i>
SAN	Sandre	<i>Sander lucioperca</i>
SAR	Sardine	<i>Sardina pilchardus</i>
SAT	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
SCH	Saumon chinook	<i>Onchorhynchus tshawytscha</i>
SCO	Saumon coho	<i>Onchorhynchus kisutch</i>
SDF	Saumon de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>
SIL	Silure glane	<i>Silurus glanis</i>
SOL	Sole	<i>Solea solea</i>
SPI	Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>
SPT	Sprat	<i>Sprattus sprattus</i>
SYN	Syngnathe	<i>Syngnathus sp.</i>
TAC	Truite arc-en-ciel	<i>Onchorhynchus mik iss</i>
TAD	Tacaud	<i>Trisopterus luscus</i>
TAN	Tanche	<i>Tinca tinca</i>
TOX	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>
TRC	Truite de Corse	<i>Salmo trutta macrostigma</i>
TRF	Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>
TRL	Truite de lac	<i>Salmo trutta lacustris</i>
TRM	Truite de mer	<i>Salmo trutta trutta</i>
UMP	Umbre pygmée	<i>Umbra pygmaea</i>
VAI	Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>
VAN	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>
VAR	Vandoise rostrée	<i>Leuciscus burdigalensis</i>
VIM	Vimbe	<i>Vimba vimba</i>

 Espèces présentes sur le département

Liste des abréviations

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux
Aquatiques CA : Capacité d'Accueil
CR : Capacité de Recrutement
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche (devenu ONEMA en
2006) DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de
la Mer DIG : Déclaration d'Intérêt Général
DOCOB : Document d'Objectif Natura 2000
FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la
Protection des Milieux Aquatiques
ICR : Indice Cyprinidés Rhéophiles
MAC : Modules d'Actions
Cohérents
MES : Matières En
Suspension NR : Non
renseigné
ONEMA : Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PDPG : Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des
ressources piscicoles
PDPL : Plan Départemental pour la Promotion et le développement du
Loisir pêche PGE : Plan de Gestion des Etiages
RI : Règlement Intérieur
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion
des Eaux SDVP : Schéma Départemental de Vocation
Piscicole
ZFR : Zones Favorables de Reproduction